

Le Parcours Pour la Réussite (PPR)

Un accompagnement individualisé, prenant en compte la situation du jeune, avec un objectif : la réussite de tous !

Le parcours pour la réussite (PPR) est un projet d'établissement, qui a pour objectif d'accompagner de façon individualisée les élèves qui rencontrent des difficultés d'ordre pédagogique ou comportemental.

Le but de ce projet est de redonner confiance au jeune, en lui apportant une aide individualisée, qui réponde à ses besoins.

Deux types de contrats peuvent être mis en place :

❖ Le projet éducatif personnalisé

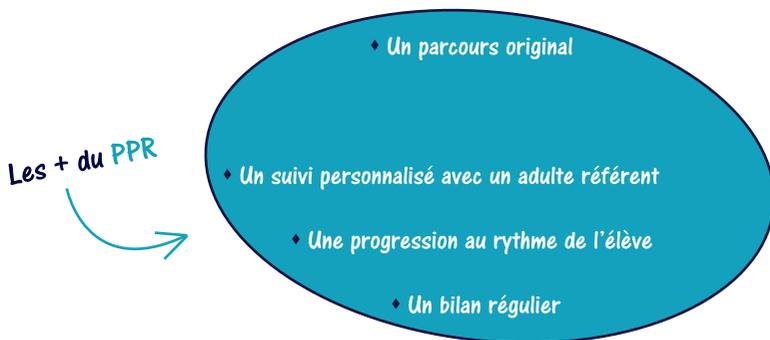
Pour qui ?

Il s'adresse à l'élève qui a des difficultés en classe, malgré le travail fourni. Il sera accompagné par un(e) intervenant(e) pour travailler sur ses besoins : accompagnement en méthodologie, organisation du travail, mais également remédiation dans les disciplines principales, en lien avec les professeurs, aide à l'orientation, aide dans la gestion des émotions.

❖ Le contrat d'orientation

Pour qui ?

Le «contrat d'orientation» est mis en place pour accompagner l'élève qui souhaite s'orienter vers une formation par apprentissage et pour qui le rythme scolaire n'est plus adapté. Le jeune aura alors un accompagnement dans ses recherches d'orientation ou de réorientation et un emploi du temps alliant périodes scolaires et périodes de stages. Ces dernières seront plus nombreuses et d'une durée plus importante afin de rendre l'orientation plus concrète, d'amener l'élève à découvrir le monde du travail et à se créer un réseau d'adresses.



UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire
avec le Fonds Social Européen
Ce projet est co-financé
par l'Union Européenne